

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 28 septembre 2015****CP2015_09_10
id. 2048**

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LES LOISIRS DES
JEUNES**

Au titre de la politique départementale pour le développement des loisirs des jeunes, un crédit de 35 000 € a été inscrit lors du vote du Budget Primitif 2015, article 65748, sous-fonction 33 du budget départemental.

Sur cette enveloppe, 10 370 € ont été attribués lors du vote du Budget Primitif de 2015, à la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne, afin de satisfaire les demandes des associations organisatrices des mini-jobs ou d'activités relevant de l'insertion sociale.

En conséquence, le montant du crédit disponible pour répondre aux dossiers de demande de subvention au titre de l'opération « Loisirs des Jeunes – Été 2015 », s'élève à 24 630 €.

Je vous rappelle que cette opération a pour but l'accès aux loisirs du plus grand nombre, en particulier des plus défavorisés. Elle se traduit par le versement de subventions à des associations, qui proposent durant les vacances scolaires d'été, des activités de loisirs aux jeunes Tarn-et-Garonnais et qui pratiquent, grâce à ces aides, des tarifs préférentiels pour ceux qui disposent des plus faibles ressources.

Dans le cadre de cette politique, la Commission « Loisirs des Jeunes » s'est réunie le 1^{er} septembre dernier, afin d'établir les propositions de subventions jointes au présent rapport, en respect des principes susvisés, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation de la ligne budgétaire correspondante, serait la suivante :

- LOISIRS DES JEUNES

A - Autorisation d'engagement 2015.....	35 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour	10 370 €
C - Engagement à la présente Commission	22 500 €
D - Reliquat	2 130 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission « Loisirs des Jeunes » réunie le 1er septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées au titre de la politique départementale pour les loisirs des jeunes en Tarn-et-Garonne pour un montant global de 22 500 € ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65748, sous-fonction 33 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC